



## La marque "Poitou" se dote d'un groupement d'intérêt public

mercredi 14 septembre 2016, par [lpe](#)

Suite au [lancement officiel de la marque "POITOU" en juillet dernier](#), les Deux-Sèvres et la Vienne viennent de passer à la phase opérationnelle du dispositif avec la création d'un Groupement d'Intérêt Public associant les partenaires publics et privés regroupant les acteurs du territoire et permettant de gérer collectivement la marque "POITOU".

Bruno BELIN, Président du Département de la Vienne et Gilbert FAVREAU, Président du Département des Deux-Sèvres, ont présenté les principes fondateurs de la marque aux 10 partenaires du Groupement d'Intérêt Public en cours de constitution.

Les objectifs :

- Proposer un nouvel outil marketing aux acteurs du Poitou, en valorisant l'origine locale comme argument commercial
- Promouvoir le territoire, les acteurs et les produits du Poitou
- Renforcer la notoriété et l'attractivité des départements

Pour quels acteurs ?

- Les entreprises de tous secteurs (industrie, artisanat, agriculture, services)
- Les acteurs du tourisme (sites, hébergements, partenaires)
- Les associations (culturelles, sportives)
- Les collectivités

La marque sera gérée collectivement par ce Groupement d'Intérêt Public, mode de gouvernance qui permet d'assurer le pilotage aux deux Départements tout en associant partenaires privés et institutionnels. Il sera co-présidé par les Présidents des Départements des Deux-Sèvres et de la Vienne.

Le GIP autorise un système de cotisations et la gestion de licences de marque. Il donne à l'ensemble des partenaires un rôle dans le contrôle, le suivi des actions et l'utilisation de la marque.

Composition du GIP :

Les partenaires fondateurs :

- Départements de la Vienne et des Deux-Sèvres
- Les Chambres Consulaires des deux départements : (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres d'Agriculture, Chambres de Métiers)
- L'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou
- L'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres

- Les Associations des Maires des deux départements

Les utilisateurs de la marque :

- entreprises, collectivités, associations...

Le processus d'adhésion est le suivant : Remplir un dossier de demande d'adhésion (dossier prochainement en ligne). Puis examen de la demande et avis du comité d'agrément (jury composé des membres du GIP). Signature d'une charte d'adhésion et d'utilisation de la marque et d'un contrat de licence de marque

A noter que la marque "POITOU" fera ses premières apparitions lors des événements suivants : cet automne : "la Ferme s'invite" du 23 au 25 septembre à Poitiers, le Carrefour des métiers de bouche du 1er au 4 octobre à Niort, le Congrès des Départements de France du 5 au 7 octobre au Futuroscope.